



Les bénéfices de l'investissement dans l'infrastructure

Le 1^{er} novembre 2011

Un énoncé de position de l'AFIC



ASSOCIATION OF CONSULTING
ENGINEERING COMPANIES | CANADA

ASSOCIATION DES FIRMES
D'INGÉNIEURS-CONSEILS | CANADA

Résumé

L'infrastructure est un investissement – pas une dépense. C'est un investissement dans la prospérité économique, sociale et environnementale de notre pays. L'AFIC applaudit tous les partis pour leur engagement envers le renouvellement de l'infrastructure.

Les récents investissements qui ont été rendus possibles grâce au Fonds Chantiers Canada et au Plan d'action économique ont bien démontré que les investissements dans l'infrastructure renforcent l'économie du Canada. Bien que tous les paliers de gouvernement aient des rôles et des responsabilités à l'égard de l'infrastructure du Canada, le leadership du gouvernement fédéral a joué un rôle critique au succès de ces programmes qui ont grandement contribué à combler l'importante baisse des investissements dans l'infrastructure depuis les années 1960.

L'AFIC recommande que le gouvernement mette immédiatement en place une stratégie d'investissement à long terme dans l'infrastructure. Cette stratégie pourrait être mise en œuvre en 2014 lorsque le budget aura été équilibré et que le fonds *Chantiers Canada* aura été épuisé. C'est ainsi que les investissements futurs produiront les meilleurs bénéfices et de la manière la plus rentable pour les Canadiens.

Introduction

L'AFIC représente les firmes canadiennes qui procurent des services d'ingénierie à des clients des secteurs public et privé. Ces services comprennent la planification, la conception et la réalisation de tous les types de projets d'ingénierie, ainsi que la prestation de conseils experts indépendants dans une diversité de domaines de l'ingénierie et de secteurs connexes. En procurant ces services, les firmes membres de l'AFIC ont une influence directe sur pratiquement tous les aspects de la qualité de vie économique, sociale et environnementale des Canadiens.

L'AFIC applaudit la reconnaissance, par le gouvernement, de l'importance de l'infrastructure publique pour la qualité de vie et le bien-être économique des Canadiens. Nous félicitons tous les partis de l'engagement qu'ils ont pris lors des dernières élections de travailler avec tous les paliers de gouvernement et autres acteurs intéressés par l'infrastructure pour développer un plan à long terme.

L'AFIC comprend très bien les contraintes, aux plans des dépenses et de la fiscalité, avec lesquelles le gouvernement fédéral doit composer. Notre association sait aussi que le gouvernement s'est engagé à équilibrer son budget d'ici 2014. La période entre 2011 et 2014 pourrait très bien servir à prioriser les besoins du pays en infrastructures et à développer un plan pour les investissements futurs.

L'AFIC est tout à fait prêt à travailler avec le gouvernement et autres intervenants pour établir un plan à long terme qui contribuera à une reprise économique durable, qui créera des emplois durables et de qualité, et qui soutiendra l'équilibre de budgets futurs.

Recommandations

L'AFIC recommande que le gouvernement mette immédiatement en place une stratégie d'investissement à long terme dans l'infrastructure, conformément aux engagements faits par tous les partis lors des dernières élections. Nous recommandons aussi que le gouvernement travaille avec ses partenaires pour établir les priorités et des objectifs clairs, définir les rôles et les responsabilités de tous les partenaires, et mesurer le rendement des investissements. L'élaboration de ce plan devrait être entreprise au cours de l'exercice 2011-2012 en vue de son lancement en 2014 lorsque le budget aura été équilibré et que le fonds *Chantiers Canada* aura été épuisé.

L'AFIC propose que les recommandations suivantes soient incluses comme éléments clés d'un plan à long terme durable :

- Une évaluation des besoins en infrastructures en tenant compte de leur état actuel, de l'évolution des besoins, de la nécessité de s'adapter au changement climatique, et de la croissance démographique.
- Une détermination des nouveaux besoins en infrastructures.
- Une priorisation et un séquençement robustes des projets et des programmes.
- Des rôles et des responsabilités clairement définis pour chaque palier de gouvernement (évaluation des besoins, planification, investissements, opérations et entretien).
- Des échéanciers réalistes qui établissent un équilibre entre les besoins en infrastructures à long terme et les pressions fiscales actuelles.
- L'adoption de bonnes pratiques de gestion des actifs pour quantifier et préserver l'état actuel et déterminer la durée vie restante des ouvrages d'infrastructure existants.
- Une réévaluation périodique des besoins en infrastructures et une planification à long terme pour que les gouvernements, les organismes publics et les firmes privées puissent prévoir les ressources requises pour planifier, financer, concevoir et réaliser des projets d'infrastructure sur une base continue.
- Une évaluation périodique de l'avancement des projets et du rendement des investissements.

Justification et bénéfices

L'infrastructure est un investissement – pas une dépense. C'est un investissement dans la prospérité économique, sociale et environnementale de notre pays. Un plan d'infrastructure national :

- contribuera à une reprise économique durable au Canada en éliminant les coûts du déficit d'infrastructure qui perdure depuis trop longtemps;
- créera des emplois de qualité et durables dans plusieurs secteurs, incluant les industries canadiennes de la conception, de la technologie et de la construction;
- contribuera à l'équilibre de budgets futurs en réduisant le coût des projets d'infrastructure et en maximisant les bénéfices économiques de ces investissements.

Les récents investissements qui ont été rendus possibles grâce au Fonds Chantiers Canada et au Plan d'action économique ont clairement aidé à redresser la situation et l'AFIC applaudit le gouvernement fédéral pour ces dépenses avisées.

Des études réalisées par le Groupe financier TD (*Mind the Gap: Finding Money to Upgrade Canada's Aging Infrastructure*) et par la Residential and Civil Construction Alliance of Ontario (*Public Infrastructure*)

Underinvestment: The Risk to Canada's Economic Growth) concluent que les investissements dans l'infrastructure au Canada ont sensiblement baissé depuis les années 1960, ce qui fait qu'un plan à long terme est à la fois nécessaire et opportun.

Croissance économique et création d'emplois

Un plan d'infrastructure national à long terme peut **promouvoir une reprise économique durable** au Canada en **créant des emplois de qualité et durables dans plusieurs secteurs**, dont les industries canadiennes de la conception, de la technologie et de la construction. En mars 2010, le Conference Board du Canada, dans sa série de rapports intitulée *Lessons from the Recession and Financial Crisis*, conclut que de toutes les mesures de stimulation économique, ce sont les investissements dans l'infrastructure qui ont eu le plus d'impact sur la croissance économique. En plus de valider les dépenses du gouvernement en infrastructures, ce programme met en évidence la valeur d'investissements dans l'infrastructure pour la santé et la prospérité économiques du Canada.

Inversement, une étude de la Residential and Civil Construction Alliance of Ontario (RCCAO) prédit que si les gouvernements sous-investissent dans l'infrastructure, il en coûtera à l'économie canadienne 1,1 % de croissance réelle du PIB annuellement et une réduction, de 20 % en moyenne, de la rentabilité à long terme des entreprises canadiennes. Un plan d'infrastructure national à long terme aidera à maximiser les investissements dans l'infrastructure, tout en créant des emplois de qualité et durables partout au pays.

Équilibre budgétaire

Un plan d'investissement dans l'infrastructure bien pensé est à la fois durable et prévisible. Ces qualités **contribueront à l'équilibre de budgets futurs en réduisant le coût des projets d'infrastructure et en maximisant les bénéfices économiques de ces investissements**. Les forces de l'offre et de la demande imposent des coûts plus élevés lorsqu'un grand nombre de projets doivent être réalisés en peu de temps. Or, un plan à long terme peut réduire le coût de projets d'infrastructure individuels en assurant un bon taux de rendement des investissements sur une période de temps plus longue. Les programmes à court terme tendent à favoriser des projets peu complexes qui peuvent être réalisés rapidement. Or, ces projets ne sont pas nécessairement des projets ayant la valeur économique la plus stratégique ou la plus durable. Une étude de la Fédération canadienne des municipalités a démontré que les coûts d'investissement dans l'infrastructure augmentent avec le temps. Par exemple, le coût de réparation d'une fissure dans une chaussée peut aller de 1 \$ le mètre linéaire pour le remplissage de la fissure, à 15 \$ pour le resurfaçage et à 45 \$ pour la reconstruction – et cela dans une période de cinq à dix ans seulement. Un plan à long terme peut rationaliser les décisions d'investissement en affectant les ressources où elles produiront les plus grands bénéfices et les meilleures économies. En bref, un plan d'infrastructure à long terme contribuera à des budgets équilibrés dans l'avenir en réduisant les coûts de réalisation de projets d'infrastructure et en maximisant les bénéfices de ces investissements.

Sécurité publique accrue

En plus de son rôle économique, une infrastructure bien entretenue est une condition fondamentale à la sécurité de nos collectivités. Les Canadiens se fient sur des systèmes de transport sûrs, ainsi que sur un approvisionnement en eau potable salubre pour maintenir notre qualité de vie. Un sous-investissement dans l'infrastructure risque fort de compromettre la sécurité et la sûreté de ces services publics essentiels. Un plan à long terme peut réduire ou même éliminer ces risques et donner aux Canadiens l'assurance qu'ils peuvent se fier sur la sûreté, la sécurité et la fiabilité de l'infrastructure publique qu'ils utilisent tous les jours.

Conclusion

Les budgets fédéraux précédents indiquent que « La qualité de vie des Canadiens et la compétitivité de leur économie reposent notamment sur une infrastructure fiable et efficace. » L'AFIC applaudit tous les partis pour leur engagement envers le renouvellement de l'infrastructure. Nous recommandons que le gouvernement mette immédiatement en place une stratégie d'investissement à long terme dans l'infrastructure. Cette stratégie pourrait être mise en œuvre en 2014 lorsque le budget aura été équilibré et que le fonds *Chantiers Canada* aura été épuisé. C'est ainsi que les investissements futurs auront le plus d'impact sur le déficit d'infrastructure du pays. L'AFIC espère que le gouvernement fédéral et le Parlement saisiront cette occasion de promouvoir une reprise économique durable, de créer des emplois de qualité durables et de contribuer à l'équilibre des budgets futurs.

Au sujet de l'AFIC

Fondée en 1925, l'AFIC représente près de 500 firmes de génie-conseil indépendantes ainsi que 12 organisations membres provinciales et territoriales. Au Canada, l'industrie du génie-conseil génère 21,4 milliards de dollars de revenus et emploie plus de 100 000 Canadiens. Le Canada, qui est mondialement reconnu pour la qualité de ses services d'ingénierie, est le cinquième plus grand exportateur de services d'ingénierie au monde. D'ailleurs, 30 % des projets de l'industrie canadienne du génie-conseil sont réalisés à l'étranger.

L'AFIC prône un climat économique et réglementaire qui permet à ses membres de procurer le niveau de service le plus élevé et la meilleure valeur pour ses clients. De plus, en tant que membres d'une profession réglementée, les ingénieurs employés par les firmes membres de l'AFIC sont obligés par la loi d'agir dans le meilleur intérêt du public.

Association des firmes d'ingénieurs-conseils - Canada

130, rue Albert, bureau 420
Ottawa, ON K1P 5G4
(613) 236-0569

John Gamble, CET, P.Eng., président
jgamble@acec.ca

Susie Grynol, CAE, vice-présidente, Politiques et affaires publiques
sgrynol@acec.ca